

1. QUEL est le rôle du juriste dans l'administration ?

L'administration au singulier induit en erreur; il n'y a pas une réalité commune à tous les pouvoirs publics.

Régions, communautés et fédéral,

Communes, provinces et CPAS, ...

Organismes d'intérêt public (Awiph, Forem, ...) et toutes les autres PM de droit public représentent des milieux de travail fort différents

De même, il n'y a pas un type unique d'emploi au sein du SPW (service public de Wallonie, nom donné à l'administration wallonne).

250 juristes sont répartis au sein du SPW entre 10 entités gérant chacune une ou plusieurs compétences wallonnes.

Les secteurs d'activité sont ainsi très différents : routes, agriculture, aménagement du territoire, santé, emploi, fiscalité,....

Les responsabilités sont aussi très diverses. Chaque juriste en cumule souvent plusieurs à savoir :

- Gestion de dossiers : demandes de prime, octroi d'autorisation : permis unique, octroi d'aides à l'investissement,...
- Gestion de projets : mettre sur pied des banques de données (wallex,...) informatiser les écoles, suivre les contrats de rivières;
- Exercice de la tutelle sur les pouvoirs décentralisés : contrôle des budgets communaux, du fonctionnement des conseils,...
- Suivi des contentieux en collaboration (ou pas) avec des avocats devant le CE, la cour constitutionnelle et le pouvoir judiciaire : contentieux marchés publics, responsabilité extra contractuelle de la Région, remboursement d'aides, annulation d'arrêtés,....;
- rédaction de normes, de codification, de transposition de directives,
- conseils juridiques

⇒ le juriste mène sans relâche un combat contre l'estompement de la norme. Il est le gardien du droit et de la légalité de l'action publique.

2. Est il exact que le juriste est dans la plupart des cas un exécutant aux bottes du politique, sans responsabilité ni pouvoir de décision ?

C'est assez agaçant d'entendre cela alors que nous offrons, au contraire, un environnement de travail particulièrement propice à la liberté intellectuelle et à l'auto organisation.

Le plus souvent, quelques balises sont imposées aux nouveaux arrivants puis chacun avance dans ses dossiers en captant l'expérience des autres et en s'intégrant dans la structure. La rédaction de circulaires, d'arrêtés ou de projets de décret et de notes au ministre devient vite le quotidien des juristes.

Et lorsque le dossier ficelé requière une décision du gouvernement, c'est le débat politique qui prend le pas. Mais chacun doit assumer le rôle qui lui est donné en toute loyauté....

Notre client c'est le gouvernement. Nous déposons nos propositions, les cabinets analysent, posent des questions et/ou contre proposent, nous retravaillons dans le sens demandé. Nous rappelons, lorsque c'est nécessaire, les limites à ne pas dépasser et les règles à respecter pour atteindre le but politique défini. Le dialogue est la garantie d'un travail respectueux de chacun.

3. Pourquoi devient-on fonctionnaire alors que son image est à priori poussiéreuse ?

1 le hasard !

Peu d'étudiants en droit entament leurs études avec l'objectif de devenir fonctionnaire. C'est le hasard de la recherche d'emploi, l'habitude de passer des examens qui fait que finalement ils se retrouvent dans les locaux du SELOR pour passer des épreuves.

L'administration wallonne est peu connue. Malgré les efforts réalisés notamment en termes de sites internet et de clip TV, les candidats se présentant pour un poste au SPW ne savent pas nous en dire beaucoup.

2 L'envie d'autre chose !

Il n'est pas rare de voir de jeunes avocats bifurquer vers l'administration à la fin ou peu de temps après la fin de leur stage. Le rythme et l'organisation du travail ne sont pas ceux des indépendants. La stabilité d'emploi et les horaires qui permettent d'allier vie familiale et professionnelle nous rendent plutôt concurrentiels face notamment à certaines entreprises ou à certaines études d'huissiers de justice ou bureaux d'avocats. Nos conditions de travail sont bonnes, elles peuvent même paraître luxueuses en comparaison avec ce que la justice vit encore pour l'instant.

3 les valeurs ! Last but not least

Travailler pour son pays, sa région, sa commune et défendre systématiquement des causes d'intérêt général, cela à du sens !
Travailler pour développer notre économie ou améliorer le quotidien des citoyens à de plus en plus d'écho parmi les jeunes.

Ceci dit, peu importe les raisons. Ce qui est significatif c'est que la plupart d'entre nous sommes heureux dans notre boulot et fiers de ce que l'on y fait.

4. Quels sont les challenges du juriste d'administration dans les années à venir ?

Il doit devenir un excellent **communicateur** et un excellent **analyste** et **être en phase avec la dématérialisation** croissante du travail.

Com pour accroître la transparence des décisions administratives. Les citoyens réclament de plus en plus d'explications. Nous devons répondre à ce besoin qui a un impact positif aussi pour nous: éviter des contentieux !

Désormais, l'administration décortique ses méthodes de travail, les met à plat pour les expliquer, les améliorer et les rendre sans cesse plus efficaces mais aussi pour faire passer le savoir entre générations. Le juriste participe à ce courant d'**analyses de processus** en cours au sein de l'administration.

Les banques de données informatiques, les **dossiers** entièrement **scannés** (quant ils ne sont pas directement dématérialisés par l'utilisation **d'applications gérant les flux de documents** et les relations hiérarchiques) c'est notre **quotidien** aussi au SPW. Sans parler **des développements** auxquels des juristes wallons participent. Savez vous, par exemple, que nous sommes en train de créer une application qui aide à rédiger des projets d'arrêtes ou de décrets et d'une l'application permettant de produire des avis de légistique.